



CONVENTION
Règlement spécifique
Championnat de France de Voile
« Classiques » Tour F18 2009

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et

L'**Association Française Formule 18**, association régie par la loi de 1901, représentée par son Président, **Monsieur James BAECKLER**, dûment habilité aux fins des présentes, dont le siège est 600, boulevard des Ecoles 83140 Six Fours les Plages

Ci-après dénommée **AF F18**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

1. TEXTES

Le **Championnat de France de Voile « Classiques » Tour de la Classe F18** est régi par le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour et la présente convention qui vaut règlement. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.

Le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Conformément au Règlement, le Championnat de France de Voile « Classiques » Tour F18 comporte 3 étapes.

Etapes 2009

Nom des Etapes	Dates	Club	Lieu	Coef.
L'Eurocat	1-3 mai 09	YC Carnac	Carnac	Coef. 1
National	21-24 mai 09	CV du Touquet	Le Touquet	Coef. 2
29 ^{ème} Critérium Méditerranée Cata	30 oct - 1 ^{er} nov 09	La Pelle	Marseille	Coef. 1

25/02/09

1/2

Partenaire Média FFVoile





3. ATTRIBUTION DU TITRE

Sera déclaré CHAMPION DE FRANCE DE VOILE CATAMARAN F18 OPEN (masculin, mixte ou féminin) :

L'équipage constitué qui aura obtenu le plus petit nombre de points au classement réalisé selon les articles VI et VII du Règlement du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour et prenant en compte les coefficients définis pour chaque étape à l'article 2 de cette convention.

L'article VI 1.b sera appliqué (2 étapes prises en compte sur les trois inscrites au Championnat de France de Voile « Classiques » Tour).

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premiers équipages se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront au siège de la FFVoile au moment du salon nautique.

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'**AFF18**
James BAECKLER (*)

Pour la **FFVoile**
Jean-Pierre CHAMPION (*)

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »
Règlement adopté le CA du 25 février 2009